

Concours pour gagner une année de droits de scolarité gratuits à Glendon

Règlement du concours

1. Admissibilité

1. Le concours est ouvert aux résidentes et résidents légaux du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur inscription.

2. Ne sont pas admissibles les personnes qui :

a) font partie du personnel, des représentantes et représentants ou des agentes et agents de l'Université York, de ses agences de publicité ou de promotion ou de ses représentantes et représentants professionnels, de ses fournisseurs de services d'impression ou de ses fournisseurs et fabricants licenciés ou qui fournissent le prix;

b) sont des détaillants sur l'un des campus de l'Université York.

c) font partie de la famille immédiate ou du ménage (conjoint, enfant, frère ou sœur, parent) de l'une des personnes énumérées ci-dessus; ou

d) sont actuellement inscrites à l'Université York pour le(s) trimestre(s) d'automne 2024 ou d'hiver 2025.

2. Durée du concours

Le « Concours de recrutement de Glendon 2023-2024 » (le « concours ») est organisé par l'Université York (« l'administrateur ») et aura lieu du 18 septembre 2023 à 9 h (HE) au 1^{er} avril 2024 à 17 h (HE), (la « période du concours »).

3. Modalités de participation

1. Pour participer au concours, il faut s'inscrire en ligne à <https://www.eventbrite.ca/e/glendon-fall-campus-day-journee-dautomne-sur-le-campus-tickets-718494304807> et se présenter le 25 novembre 2023 à la journée portes ouvertes d'automne. Toutes les inscriptions au concours deviennent la propriété de l'Université York. Des inscriptions supplémentaires sont possibles comme suit :

- Sur Instagram en utilisant le hashtag #ExploreGL et en taguant et suivant @glendonliaison.
 - En assistant à [un événement](#) organisé par Glendon.
 - En remplissant le formulaire sur cette page Web : <https://www.yorku.ca/glendon/futurestudents/discover/subscribe-to-our-newsletter/>
 - En faisant scanner votre passeport OUF au kiosque de l'Université York lors du Salon des universités de l'Ontario (OUF) les 21 et/ou 22 octobre 2023.
2. L'Université York n'est responsable d'aucune des situations suivantes : inscriptions arrivées en retard, perdues, incomplètes, illisibles, envoyées à la mauvaise adresse, volées, endommagées ou détruites; inaccessibilité du réseau, quelle qu'en soit la raison; transmission électronique échouée, incomplète, mutilée ou retardée au-delà de la date de clôture; panne de service en ligne; panne ou autre perturbation de matériel, de logiciel ou

d'autres fonctions techniques; toute autre panne de communication; toute circonstance affectant, perturbant ou altérant le concours de quelque façon que ce soit.

4. Prix

1. Le nom de la gagnante ou du gagnant sera tiré au hasard à partir de la liste d'invités gérée par Eventbrite. La personne sélectionnée sera contactée par courriel dans les dix (10) jours suivant le tirage. Si cette personne ne peut pas être contactée dans ce délai ou ne respecte pas le règlement officiel du concours, le prix sera annulé et une autre participation admissible sera sélectionnée. L'Université York n'est pas responsable de l'éventualité, pour une raison quelconque, qu'un(e) gagnant(e) potentiel(le) sélectionné(e) ne reçoive pas la notification ou que l'Université York ne reçoive pas la réponse d'un(e) gagnant potentiel(le) sélectionné(e).

2. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles.

3. Pour gagner un prix, le participant ou la participante admissible doit d'abord répondre correctement à une question d'habileté mathématique posée par courriel ou par téléphone.

4. Le grand prix consiste en un crédit de droits de scolarité équivalant à 7 000 \$ (sept mille dollars) pour des études de premier cycle de l'automne/hiver 2024 ou de l'automne/hiver 2025 au campus Glendon de l'Université York. La personne qui le remporte doit avoir présenté une demande d'admission au campus Glendon de l'Université York, avoir été admise et avoir accepté son offre avant la session d'automne/hiver 2024 ou 2025. Elle doit ensuite s'inscrire à au moins 18 crédits au Campus Glendon pour l'automne-hiver 2024 ou 2025 afin que les 7 000 \$ soient déposés sur son compte étudiant.

5. Il n'y a pas de remboursement en espèces pour tout crédit non utilisé. L'Université York n'accepte aucune demande de prix de substitution, mais se réserve le droit de substituer, à sa seule discrétion, un prix de valeur égale ou supérieure s'il lui est impossible d'attribuer le prix annoncé pour quelque raison que ce soit. Le prix est remis « tel quel », sans garantie aucune, et doit être accepté tel quel. L'Université York dénie toute garantie, notamment toute garantie implicite de qualité marchande, de conformité à une fin donnée, d'absence de contrefaçon et de non-violation des droits de tiers.

6. Le prix n'est pas transférable, à moins que l'Université York ne l'autorise par écrit avant que le transfert ne soit effectué. Cette autorisation peut être accordée ou refusée à la seule discrétion de l'Université York.

7. Les taxes et impôts applicables sont à la charge de la gagnante ou du gagnant.

8. Pour être déclaré(e) gagnant(e), le gagnant potentiel ou la gagnante potentielle devra souscrire un affidavit certifiant qu'il (elle) est admissible et respecte le présent règlement officiel. Si la gagnante ou le gagnant n'a pas 18 ans ou n'a pas atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence, l'un de ses parents, ou sa tutrice ou son tuteur légal doit présenter un affidavit de consentement signé attestant le respect du règlement officiel du concours et accepter le prix au nom de l'étudiante ou de l'étudiant mineur. Cet affidavit comporte une clause d'exonération conforme aux prescriptions de l'article 5.5 ci-dessous.

5. Conditions de participation

La personne qui participe au concours s'engage à ce qui suit :

1. respecter le règlement officiel et les décisions de l'Université York, qui sont finales;
2. autoriser l'utilisation de son nom, de son portrait, de sa voix, de son image, des enregistrements incorporant sa voix ou de son image et de ses déclarations en lien avec le concours, son exploitation et sa promotion;
3. recevoir des courriels de l'Université York contenant des informations sur ses programmes, ses événements sur le campus et des mises à jour sur les admissions.
4. accorder à l'Université York et à ses agentes et agents, si elle remporte le prix, le droit de publier et de diffuser son nom, son portrait, sa voix et son image et des enregistrements incorporant sa voix ou son image, à des fins générales, de promotion et de publicité sans contrepartie autre que la valeur du prix offert;
5. garantir l'Université York, ses agences de publicité et de promotion, les fournisseurs du prix et tous les membres de leur conseil d'administration, de leur direction et de leur personnel, de leurs propriétaires, agents, entrepreneurs, représentants, successeurs et ayants droit respectifs contre toute responsabilité à l'égard du concours, de l'attribution du prix, de l'utilisation de renseignements personnels et de l'utilisation de biens achetés en relation avec le fait d'avoir remporté le prix.

6. Résiliation

L'Université York se réserve le droit de mettre fin au concours et de le modifier, de l'interrompre ou de l'élargir, de quelque façon que ce soit, en tout temps et sans préavis.

7. Dispositions générales

1. Si l'Université York est empêchée de poursuivre le concours par un événement indépendant de sa volonté, elle a le droit de le modifier, de le suspendre, de le prolonger ou d'y mettre fin.
2. Aucune inscription ne sera retournée.
3. Le fait qu'une disposition du présent règlement ne soit pas valide ou exécutoire n'affecte en rien la validité ou l'exécution des autres dispositions du règlement. Le concours et son règlement officiel sont régis et interprétés conformément aux lois de l'Ontario et aux lois fédérales pertinentes, à l'exclusion de toute disposition, loi et règle relatives aux conflits de lois portant l'application des lois d'une autre autorité.

8. Avis de confidentialité Dans le cadre de ce concours, l'organisateur recueille, en vertu de la Charte de l'Université York, 1965, les renseignements personnels nécessaires à la gestion du concours et à des fins connexes. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements personnels par l'Université York, veuillez contacter : Antoine Ste-Marie, directeur par intérim du recrutement, campus Glendon, Université York, 2275 avenue Bayview, Toronto, ON, M3N 3M6. Tél. : 647-518-8766.